



Port du Crouesty – 56640 Arzon
Tel 02 97 53 78 07
<http://www.ycca.fr> / info@ycca.fr

LA DUO COMPTOIR DES EQUIPAGES 2026 INSTRUCTIONS DE COURSES Port du Crouesty - Baie de Quiberon

Port-Navalo Marées 2026 :

29 août: BM 12 h 43 coef : 89 / PM 18 h 45 coef : 91
30 août: BM 13 h 17 coef : 93 / PM 19 h 18 coef : 93

1 REGLES

- 1.1 La régate sera régie par :
Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2025 – 2028.
- 1.2 La régate est classée en catégorie C de publicité.
- 1.3 À partir de l'heure légale du crépuscule (30 minutes après l'heure locale de coucher du soleil) les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par le RIPAM.
- 1.4 La langue officielle de l'épreuve est le français.

2 INSCRIPTIONS

- 2.1 Cette épreuve est ouverte aux croiseurs jaugés HN OSIRIS 2026 La régate est ouverte aux voiliers de plus de 5.50 m, tel que défini dans l'avis de course (L'AO se réserve le droit d'accepter ou de refuser un concurrent).
- 2.2 Il est rappelé que tout concurrent doit être licencié 2026 à la FFV pour les équipages français. La licence FF Voile est obligatoire ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs.
A la confirmation des inscriptions le skipper devra remettre au secrétariat du Comité de Course :
 - La liste d'équipage complète,
 - Les licences valides du skipper et de son équipier ou une photocopie de celle-ci
 - La carte de publicité pour les bateaux sponsorisés
 - Le certificat de jauge HN OSIRIS 2026
 - Le montant de la participation aux frais
 - Photocopie de l'assurance du bateau pour cette régate
- 2.3 En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou non ou de continuer à courir ou non. Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 1.1 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.
- 2.4 Le système d'identification est celui décrit dans la règle 77 et l'annexe G des RCV. Par ailleurs, les concurrents devront arborer dans leur pataras **le pavillon « C »**.

- 2.5 Règle de protection de l'environnement : un bateau ne devra jeter aucun détritrus dans l'eau. Les détritrus pourront être déposés dans les containers du port prévus à cet effet.

3 AVIS AUX CONCURRENTS.

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel placé sous l'entrée du Yacht Club Crouesty Arzon.

4 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE.

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard deux heures avant le départ le jour de son entrée en vigueur.

Les modifications pourront être effectuées sur zone et diffusées **par VHF canal 72**

Sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20 h 00 la veille du jour où il prendra effet.

5 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât situé sur la terrasse de la capitainerie du port du Crouesty.
- 5.2 Le pavillon Aperçu avec deux signaux sonores (un signal sonore lors de l'amenée) signifie : « La course est retardée. Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 45 minutes après que l'Aperçu aura été affalé ».

6 PROGRAMME DES COURSES

Vendredi 28 août	14 H / 19 H	Confirmation des Inscriptions avec les Instructions de Courses
Samedi 29 août	10 H 00	Briefing des Skippers et émargements au YCCA
	11 H 30	Mise à disposition du comité de course pour une ou plusieurs courses à suivre
	19 H 00	Soirée des Equipages
Dimanche 30 août	09 H 00	Briefing des Skippers et émargements au YCCA
	10 H 30	Mise à disposition du comité de course pour une ou plusieurs courses à suivre
	16 H 30	Distribution des prix au club house

7 PAVILLON DE CLASSE ET D'AVERTISSEMENT

Le pavillon de classe est le pavillon « C ». Le pavillon d'avertissement sera **la flamme jaune.**

8 ZONE DE COURSE

La zone de course est située en Baie de Quiberon.

9 PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **ANNEXE 1**, le parcours du jour sera défini au briefing.
- 9.2 Le cap compas approximatif de la première marque sera, si possible, affiché sur le bateau du comité de course avant le signal d'avertissement.

10 MARQUES

Les marques sont des bouées cylindriques jaunes, ou des bouées de balisage.

11 DEPART

Les départs décalés (Temps sur distance) seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.

L'organisation se réserve la possibilité d'un départ groupé en flotte.

Les ordres de départ avec décomptes seront si possible annoncés par VHF canal 72

- 11.1 Le premier départ du premier bateau de chaque course sera donné comme suit :

Temps	Signaux	Signification
5'	Flamme jaune, avec un signal sonore	Avertissement
4'	le pavillon P, Déferlé avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Amenée de P Avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
0	Pavillon de classe affalé, un signal sonore	Départ

Les suivants seront, si possible, annoncé par VHF en fonction des écarts

- 11.2 Pour les parcours, les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par le mât du bateau comité arborant le pavillon orange à laisser à tribord et le côté parcours de la marque de départ à laisser à bâbord.
- 11.3 Un voilier qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A4.2 des RCV.
- 11.4 Quand un bateau viseur est mouillé dans le prolongement de la ligne de départ, il constitue un obstacle et aucun voilier ne peut naviguer entre lui et la marque de départ depuis le signal préparatoire jusqu'au signal de départ, ni passer entre lui et la marque pour revenir prendre le départ conformément à la règle 30.1 ainsi modifiée.

12 BATEAUX POINTEURS AUX MARQUES

Des bateaux pointeurs peuvent être stationnés à proximité de chaque marque. A l'arrivée, un bateau pointeur pourra être stationné à proximité de la ligne d'arrivée. Quand il est à poste, un bateau pointeur arbore une flamme Y.C.C.A. L'absence de bateau pointeur ou de signal ne peut donner lieu à demande de réparation. Ceci modifie la règle 62.1 (a).

13 ARRIVEE

- 13.1 Pour les parcours, les extrémités de la ligne d'arrivée seront déterminées par le mât du bateau comité arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée définie dans l'Annexe 1 parcours.

14 SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Pour l'ensemble des classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Départ anticipé : un bateau qui coupe la ligne de départ prématurément et qui ne se rachète pas, conformément à la règle 29.1 recevra pour la manche concernée une pénalité en temps de minimum 30 mn sans instruction (possibilité de pénalité supérieure avec instruction), ceci modifie les règles 30 des RCV 2025/2028.

15 TEMPS LIMITE

- 15.1 Les voiliers ne réussissant pas à terminer dans les 40 minutes après l'arrivée du cinquième sont classés « DNF ». Ceci modifie la règle 35 des RCV.

16 RECLAMATIONS

- 16.1 Délai : Le yacht qui réclame doit remettre sa déclaration au secrétariat du Club House dans l'heure où il finit la course, après avoir satisfait aux obligations de la règle 61.1 a et notamment s'être signalé au Bateau Comité à l'arrivée et s'être assuré que le Comité lui en a accusé réception et en particulier en faisant constater la présence d'un pavillon B ou rouge.
- 16.2 Le dernier paragraphe de l'article 15.1 des présentes instructions de course ne pourra faire l'objet de réclamations entre concurrents. Ceci modifie la règle 60.1 (a) des RCV.

17 CLASSEMENT

- 17.1 La règle A2 des RCV et le système de points « à Minima » (règle A4) s'appliquera.
La plus mauvaise course sera retirée à partir de quatre courses courues, Ceci modifie l'annexe 2.1 des RCV »

18 JAUGE.

- 18.1 Chaque bateau doit se conformer à la jauge HN Osiris habitables 2026.
- 18.2 Des contrôles de jauge sont à la discrétion de l'organisation durant toute la durée de l'épreuve à terre ou à la fin de chaque manche.

19 SECURITE

- 19.1 Contrôle de sortie et de retour des voiliers : au départ, l'émargement sera effectué au briefing. Le non-respect de l'émargement entraînera une pénalité de 10% du nombre des inscrits. La pénalité s'appliquera à la première course courue du jour. Au retour à terre, pas d'émargement. L'arrivée et les abandons signalés servent au contrôle de fin de course.
- 19.2 Abandon : Tout concurrent qui abandonne doit le signaler, si possible à un bateau du comité de course ou par VHF canal 72 au comité de course.
- 19.3 **Le canal VHF sera le canal 72**
La veille VHF à bord est obligatoire.
- 19.4 Matériel de sécurité : Chaque voilier devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par la réglementation en vigueur.

20 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage. Ils doivent être déposés dans les containers portuaires.

Le PCC :
Marc EYMOND 06 62 36 70 09



ANNEXE N°1

PARCOURS N° 1 (25 milles)

Départ : BASSE D'ARZON : 47°31.470 N / 002°54.080 W (à 0.8 MN dans le 150 de la verte du chenal)

Entre le bateau comité et la Bouée jaune Y.C.C.A (N°1) mouillée sur la basse d'Arzon

Bouée cardinale Sud La Chimère	à laisser à tribord	2.6 milles
Bouée cardinale Sud Méaban	à laisser à bâbord	2.5 milles
Rocher « La Vieille »	à laisser à bâbord	6.7 milles
Bouée cardinale Ouest La Recherche	à laisser à bâbord	4.7 milles
Bouée cardinale Sud La Chimère	à laisser à tribord	4.1 milles
Bouée cardinale Sud Méaban	à laisser à tribord	2.5 milles

Arrivée

Entre le bateau comité et la Bouée Y.C.C.A N°1 sur la basse d'Arzon (départ) 1.6 milles

PARCOURS N° 2 (26.5 milles)

Départ : BASSE D'ARZON : 47°31.470 N / 002°54.080 W (à 0.8 MN dans le 150 de la verte du chenal)

Entre le bateau comité et la Bouée jaune Y.C.C.A (N°1) mouillée sur la basse d'Arzon

Bouée cardinale Sud La Chimère	à laisser à tribord	2.6 milles
Bouée cardinale Sud Quiberon	à laisser à tribord	5.7 milles
Bouée cardinale Nord Quiberon	à laisser à tribord	1.6 milles
Bouée jaune mouillée à l'ancien danger isolé LA SOURIS Position approximative : 47°31.897 N / 003°01.178 W	à laisser à tribord	4.7 milles
Bouée cardinale Sud Méaban (En laissant la bouée cardinale sud des buissons à bâbord)	à laisser à bâbord	3.5 milles
Bouée jaune YCCA (N°1 / basse d'ARZON)	à laisser à tribord	1.6 milles
Bouée cardinale Sud La Chimère	à laisser à tribord	2.6 milles
Bouée cardinale Sud Méaban	à laisser à tribord	2.5 milles

Arrivée

1.6 milles

Entre le bateau comité et la Bouée Y.C.C.A N°1 sur la basse d'Arzon (départ)

PARCOURS N° 3 (25 milles)

Départ : BASSE D'ARZON : 47°31.470 N / 002°54.080 W (à 0.8 MN dans le 150 de la verte du chenal)

Entre le bateau comité et la Bouée jaune Y.C.C.A (N°1) mouillée sur la basse d'Arzon

Rocher « La Vieille » En respectant le balisage du parc à Moules	à laisser à tribord	7.6 milles
Bouée cardinale Sud Quiberon	à laisser à tribord	5.4 milles
Bouée cardinale Nord Quiberon	à laisser à tribord	1.6 milles
Bouée cardinale Sud La Chimère	à laisser à bâbord	5.9 milles
Bouée cardinale Sud Méaban	à laisser à tribord	2.5 milles

Arrivée 1.6 mill

Entre le bateau comité et la Bouée Y.C.C.A N°1 sur la basse d'Arzon (départ)

PARCOURS N°4 (25 milles)

Départ : BASSE D'ARZON : 47°31.470 N / 002°54.080 W (à 0.8 MN dans le 150 de la verte du chenal)

Entre le bateau comité et la Bouée jaune Y.C.C.A (N°1) mouillée sur la basse d'Arzon

Bouée cardinale Sud Méaban	à laisser à tribord	1.6 milles
Bouée jaune mouillée à l'ancien danger isolé LA SOURIS Position approximative : 47°31.897 N / 003°01.178 W	à laisser à babord	3.5 milles
Rocher « La Vieille » En respectant le balisage du parc à Moules	à laisser à babord	8.2 milles
Bouée cardinale Ouest La Recherche	à laisser à bâbord	4.6 milles
Bouée cardinale Sud La Chimère	à laisser à bâbord	4.2 milles

Arrivée 2.6 milles

Entre le bateau comité et la Bouée Y.C.C.A N°1 sur la basse d'Arzon (départ)

PARCOURS SUD N°5 (25.3 milles)

Départ : BASSE D'ARZON : 47°31.470 N / 002°54.080 W (à 0.8 MN dans le 150 de la verte du chenal)

Entre le bateau comité et la Bouée jaune Y.C.C.A (N°1) mouillée sur la basse d'Arzon

Bouée cardinale Sud Quiberon	à laisser à babord	6.6 milles
Bouée cardinale Sud La Chimère	à laisser à babord	5.8 milles
Bouée cardinale Nord Quiberon	à laisser à tribord	5.9 milles
Bouée cardinale Sud Méaban	à laisser à babord	4.5 milles

Arrivée 1.6 milles

Entre le bateau comité et la Bouée Y.C.C.A N°1 sur la basse d'Arzon (départ)

PARCOURS N° 6 TOUR DE HOUAT TRIBORD (22.5 mn)

Départ : BASSE D'ARZON : 47°31.470 N / 002°54.080 W (à 0.8 MN dans le 150 de la verte du chenal)

Entre le bateau comité et la Bouée jaune Y.C.C.A (N°1) mouillée sur la basse d'Arzon

ER YOCH	à laisser à tribord
MENER HAUTELIGUET (danger isolé)	à laisser à Bâbord
BEG PELL	à laisser à tribord
MARQUE VIRTUELLE position approximative : 47.21.900 et 002.57.800	à laisser à tribord
LE POT DE FER	à laisser à Bâbord
LE ROULEAU	à laisser à tribord
BONNENN BRAZ	à laisser à tribord
LE GRAND COIN	à laisser à Bâbord

Arrivée

Entre le bateau comité et la Bouée Y.C.C.A N°1 sur la basse d'Arzon (départ)

PARCOURS N°7 TOUR DE HOUAT BABORD (22.5 mn)

Départ : BASSE D'ARZON : 47°31.470 N / 002°54.080 W (à 0.8 MN dans le 150 de la verte du chenal)

Entre le bateau comité et la Bouée jaune Y.C.C.A (N°1) mouillée sur la basse d'Arzon

LE GRAND COIN	à laisser à tribord
BONNENN BRAZ	à laisser à Bâbord
LE ROULEAU	à laisser à Bâbord
LE POT DE FER	à laisser à tribord
MARQUE VIRTUELLE position approximative : 47.21.900 et 002.57.800	à laisser à Bâbord
BEG PELL	à laisser à Bâbord
MEN ER HAUTELIGUET (danger isolé)	à laisser à tribord
ER YOCH	à laisser à Bâbord

Arrivée

Entre le bateau comité et la Bouée Y.C.C.A N°1 sur la basse d'Arzon (départ)